Les crédits

une promesse. Va-t-elle tenir la sienne et démissionner le 1er janvier 1996, si la TPS est encore là?

Cet emploi même, avec les responsabilités qui l'accompagnent, se compare dans le secteur privé à au moins un poste de cadre supérieur et mérite donc un salaire de 6 000 \$ à 7 000 \$ par mois. Nous devrions nous débarrasser du régime de retraite, de l'allocation de subsistance non imposable et de l'allocation pour frais non imposable, ainsi qu'empêcher que les députés ne soient élus pour plus-de deux mandats et offrir ce qui suit: un salaire imposable de 10 000 \$ à 12 000 \$ par mois, les députés assumant leurs propres dépenses et finançant leur propre régime de retraite. Une somme de 10 000 \$ par mois équivaut au minimum actuel puisqu'elle reflète fondamentalement ce que touchent actuellement les députés, si on ajoute les montants non imposables.

Je crois, pour ma part, que les députés devraient être payés davantage, mais, une fois qu'ils n'occupent plus leur poste, les Canadiens ne devraient pas avoir à payer une note d'environ un million de dollars par année par député. Il faut offrir aux députés un régime de retraite privé auquel ils contribueraient 5 p. 100 de leur salaire. Le gouvernement verserait un montant égal dans ce régime, et non un montant six fois supérieur comme à l'heure actuelle. À leur départ, après deux mandats, ou n'importe quand dans l'intervalle, les députés obtiendraient une indemnité de départ équivalant à une année de salaire pour les aider à réintégrer le marché du travail et à reprendre leurs activités antérieures. Cela correspond davantage à ce qui se fait dans le secteur privé et devrait faire en sorte que les électeurs et les politiques se respectent davantage les uns les autres.

Madame la Présidente, puis-je demander le consentement unanime pour poursuivre pendant une minute? Il ne me reste que trois paragraphes.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Je suis désolée, mais il n'y a pas consentement unanime. Y a-t-il des questions et des observations? La parole est au député de Mississauga-Sud.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais aborder certains points soulevés par le député. Il est très important de le faire car il a fait une description biaisée de la situation.

Premièrement, il a parlé à plusieurs reprises de la réduction de traitement de 10 p. 100 qu'il avait acceptée. Si mon collègue avait dit toute la vérité, il aurait mentionné le fait que le Parti réformiste envisage, selon les médias, de revenir sur sa décision de réduire de 10 p. 100 les indemnités de ses députés, puisqu'il n'obtient pas suffisamment de publicité à ce sujet et que cela n'ajoute pas assez à son crédit auprès des électeurs.

Deuxièmement, le député semble dire que les députés qui quittent leurs fonctions, par choix ou à la suite d'une défaite électorale, réintègrent automatiquement le marché du travail.

• (1200)

Pourtant, le député sait pertinemment que 82 p. 100 des députés qui ne siègent plus à la Chambre depuis les dernières élections n'ont toujours pas d'emploi. Ils ne trouvent aucune situa-

tion. Mon collègue n'ignore pas que les députés qui quittent leurs fonctions parlementaires après une défaite électorale perdent toute influence. Ils se retrouvent moins que rien car ils n'ont plus suffisamment d'influence pour parler aux gens et établir des contacts.

Beaucoup de députés et d'autres qui ont servi dans la vie publique et ont tellement donné ne trouvent plus aucun débouché une fois qu'ils ont quitté la vie publique.

Aussi, le député devrait probablement admettre que le régime de pension, ce soi-disant régime de pension dorée, n'est pas qu'un régime de retraite dont le député pourra bénéficier à la fin de sa carrière, mais qu'il assure aussi un minimum de protection de revenu ou de maintien de rémunération, en contrepartie de la difficulté pour les députés de réintégrer le marché du travail.

Le député demande également une rémunération raisonnable mais je fais remarquer, madame la Présidente, qu'il n'a pas été clair et précis à l'égard du public puisqu'il n'a mentionné aucun chiffre. Il n'est pas prêt à dire quel montant correspondrait à une rémunération raisonnable.

Enfin, le député a parlé d'une indemnité non imposable. Il a affirmé que cette indemnité, une fois convertie en salaire réel, fait en sorte que le député touche beaucoup plus.

Il n'a cependant pas dit aux Canadiens que l'allocation compense pour les dépenses légitimes réelles engagées par les députés. Par exemple, mes fonctions parlementaires me retiennent ici quatre ou cinq jours par semaine, neuf mois par année. Je dois résider quelque part. Mon logement me coûte plus de 1 000 \$ par mois, et cet argent ne tombe pas du ciel; il provient de l'indemnité non imposable.

Mon collègue devrait se demander s'il a dit toute la vérité aux Canadiens.

La présidente suppléante (Mme Maheu): Le député de Calgary-Centre. Vous avez une minute environ.

M. Silye: Madame la Présidente, c'est une belle interprétation du Règlement. Je vous en remercie. Je viens juste d'entendre le canon. Il sonne aussi creux que certains des propos qui sont prononcés en cette enceinte.

Lorsque le chef du député était chef de l'opposition, il disait qu'il voulait réformer le régime de pension des députés et porter l'âge à 55 ans. Nous sommes d'accord, mais nous allons un peu plus loin et le mettons à 60. Il disait qu'il éliminerait le cumul qu'il définissait comme étant le fait de ceux qui occupent un poste au gouvernement fédéral tout en touchant leur pension. Là aussi, nous sommes d'accord. Quelle que soit la définition du cumul, le Parti réformiste sera probablement d'accord pour l'éliminer.

Par contre, le point sur lequel nous sommes fondamentalement en désaccord est celui des cotisations. Son parti est trop mou, trop nul, trop vide et n'a pas de la volonté politique pour faire en sorte que les députés et le gouvernement cotisent à parts égales; par exemple, si notre cotisation est de 11 p. 100, celle du fédéral doit être de 11 p. 100; si notre cotisation est de 5 p. 100, celle du fédéral doit être de 5 p. 100, comme dans le secteur